

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale des Territoires Service de l'agriculture et du développement rural Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT

téléphone : 01 60 56 73 00 télécopie : 01 60 56 71 01

ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 2 juin 2017

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 2 mars 2017.

Par courrier réceptionné le 5 avril 2017, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L151-13 du Code de l'Urbanisme pour la création de STECAL et au titre du L151-12 pour le règlement des zones A et N.

Votre commune fait partie de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Elle est couverte par le SCOT Marne-Brosse et Gondoire et incluse dans le périmètre de protection des espaces agricoles, naturels, périurbains (PPEANP) de Marne et Gondoire.

La commission s'est réunie le 1^{er} juin 2017 pour examiner ce projet, que M. Christian GAMAURY, chargé d'étude en aménagement et urbanisme, a présenté à partir de votre projet de PLU.

La commission a rendu <u>un avis favorable</u> sur votre projet de PLU, au titre des STECAL (secteur ND pour la réhabilitation du château);

Elle rend en revanche <u>un avis défavorable</u> sur le règlement des zones A et N au motif d'un déséquilibre de traitement entre les prescriptions relatives à ces deux zonages. En effet, le règlement de la zone A a été jugé trop prescriptif, celui de la zone N trop peu prescriptif, notamment sur le secteur Ne. Sur ce dernier, il conviendra de mieux y réglementer la construction (nombre de constructions, emprises...)

La commission pourra revoir son avis si le règlement est modifié dans le sens d'un meilleur équilibre de prescriptions.

Monsieur Jean TASSIN Mairie place de la Mairie 77400 GOUVERNES Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental

Wes SCHENFEIGE